

<p>COMMUNE de SEYSSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 23 Procurations : 5 Absents : 1 Votants : 28</p>	<p>L'an deux mille seize, le vingt-sept janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 20 janvier 2016</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, , Corine CORDELIER, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Carine PAILLAS à Thierry LAZZAROTTO, Bernadette SERRES à Andrée ESCAICH, Maryvonne SALES à Alain AUBERT, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA, Eva FLORES à Alain PACE.</p> <p>ABSENTE : Nicole CHAUVET.</p> <p>Secrétaire de séance : Alain AUBERT</p>	
<p>N° 4336</p> <p>OBJET :</p> <p>Election d'un adjoint</p>	<p style="text-align: center;">* - 2 FEV. 2016 *</p> <p style="text-align: center;">LA LA SOUS-PRÉFECTURE DE LAURENCE</p> <p>Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection d'un adjoint pour remplacer l'adjoint démissionnaire.</p> <p>Il rappelle que l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal.</p> <p>Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.</p> <p>Après dépouillement, les résultats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ nombre de bulletins : 23 ➤ bulletins blancs ou nuls : 2 ➤ suffrages exprimés : 21 ➤ majorité absolue : 12 <p>Ont obtenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Yvelise MONTANE : seize voix (16) - Alain VIDAL : cinq voix (5) <ul style="list-style-type: none"> • Yvelise MONTANE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjoint et immédiatement installée. Elle a pris rang dans l'ordre de la liste, telle qu'elle figure sur la feuille de proclamation jointe.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : - 2 FEV. 2016</p> <p>Affiché le : - 2 FEV. 2016</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 28 janvier 2016</p> <p style="text-align: center;">Le Maire, Alain PACE</p> 